

Médical – Juin 2023

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

1. Les médicaments

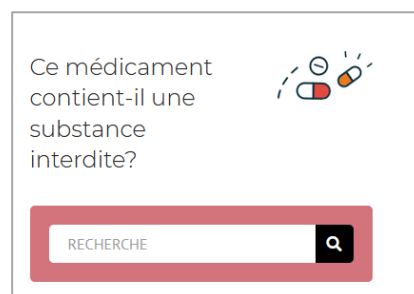
Avant de prendre tout médicament, demandez un avis médical et vérifiez qu'il ne contient pas de substances interdites.

Un sportif qui, pour des raisons médicales légitimes, a besoin d'utiliser un médicament contenant une substance interdite ou une méthode interdite peut-être en mesure de la faire. Dans certaines conditions et selon des critères spécifiques, une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) peut lui être accordée.

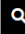
Si vous avez besoin de suivre un traitement à base de médicaments contenant une substance interdite, vous devez faire une demande d'AUT préalablement à l'utilisation du traitement, à l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage).

Pour vérifier qu'un médicament ne contient pas de substances interdites, il faut ouvrir le site internet de l'AFLD. <https://www.aflD.fr/>. Apparaît alors la fenêtre suivante dans laquelle vous inscrivez le médicament concerné. ATTENTION : l'orthographe doit être exacte !

Apparaît alors le statut du médicament autorisé ou non .



Ce médicament contient-il une substance interdite?

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition (matches) mais aussi à l'entraînement.

La procédure est décrite dans le **MINIGUIDE de l'ANTIDOPAGE**, dont vous trouverez un exemplaire ci-joint



Le prélèvement peut être sanguin ou dans les urines. Lors du contrôle, il faudra prouver votre identité (carte d'identité par exemple) et présenter l'ordonnance des médicaments pris en cette période.

2. Les compléments alimentaires

Voir l'article sur le site de l'AFLD : <https://sportifs.afld.fr/complements-alimentaires/>

LES BONS RÉFLEXES

- 👍 Je prends conseil auprès d'un professionnel de santé pour mes besoins nutritionnels
- 👍 Je privilégie une alimentation riche et équilibrée et privilégie un rythme sain avec une attention particulière à la qualité de mon sommeil
- 👍 J'évite de passer des commandes sur Internet et auprès de fournisseurs inconnus pour réduire le risque d'acheter des produits contaminés

3. Le cannabis

Le cannabis reste un produit dopant INTERDIT aux sportifs et interdit en compétition.

Lors d'un contrôle antidopage, c'est la présence de substance dans l'organisme qui prime et non le moment de la prise de substance. L'élimination dans l'urine se poursuit après l'arrêt de la prise de cannabis pendant plusieurs semaines (attention : 4 à 5 semaines...)

Le cannabidiol (CBD) n'est pas interdit aux sportifs en compétition, MAIS certaines huiles, extraits ou autres produits à base de CBD peuvent contenir d'autres cannabinoïdes qui eux sont interdits en compétition.

4. Championnat d'Europe à ROTTERDAM

Pour cette compétition, il est important de :

- Connaître son numéro de Licence/assurance FFH (cela peut faciliter un éventuel rapatriement !)
- Ne pas oublier sa Carte Européenne d'Assurance Maladie

Ceci concerne bien évidemment les joueurs et le staff.

Et n'oubliez pas : cas de besoin :



Docteur Claude BENDERITTER
06 61 75 99 27
clbenderitter@gmail.com

